

Compte rendu du Conseil Municipal du 31 août 2017

- Le PV de la séance du 22 juin a été signé, aucune remarque n'a été soumise.
Mr le Maire précise que le point 3 sera reporté au prochain conseil et remplacé par Contrat de mission conseil.

Objet : Modification tarifs location de la salle communale.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que par délibération du 29 septembre 2016, il décidait de fixer les tarifs 2017 de la location de la salle communale, il propose d'y ajouter la gratuité d'une journée de location lors d'un décès survenu d'un habitant résidant sur la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de modifier la délibération du 29 septembre 2016 en y intégrant la gratuité de la location d'une journée lors d'un décès d'un habitant résidant sur la commune.

Objet : Honoraires de l'assistant de mission conseil pour le projet : Réhabilitation du réseau eaux usées.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner, Mr Bernard Beaudouin comme assistant mission conseil pour le projet de réhabilitation du réseau eaux usées, Mr le Maire présente les honoraires s'élevant à 1 900€ prix ferme hors TVA, cette prestation comprend cinq phases, conception du projet, élaboration du dossier de consultation, analyse des offres, suivi des travaux et réception des travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide :

- D'approuver les honoraires de Mr Bernard Beaudouin s'élevant à 1 900€ prix ferme hors TVA pour le projet de réhabilitation du réseau eaux usées.

Objet : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande d'admission en non-valeur pour des titres de recettes dont le recouvrement n'a pu être obtenu malgré les diligences entreprises par la Trésorerie du Pays de Meslay / Grez.

Budget Assainissement

- Factures 2014 et 2015 (budget assainissement) pour un total de 69,55 € ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur ce titre de recettes pour un montant de 69,55€ concernant le budget assainissement.

Objet : Mise en place du COMEDEC (Communication Electronique des Données de l'Etat Civil) – Convention de groupement de commande.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 permet la constitution de groupements de commande entre pouvoirs adjudicateurs pour lancer des marchés publics pour des besoins communs.

Une convention constitutive signée par les membres du groupement, définit les modalités de fonctionnement du groupement et notamment la désignation d'un coordonnateur parmi les membres du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un groupement de commandes composé de la Ville de Sablé/Sarthe et des communes de la Communauté de Communes de Sablé/Sarthe pour la numérisation et la création d'une base de données des actes d'Etat Civil non informatisés. Ce préalable est nécessaire à la mise en place de COMEDEC (COMmunication Electronique des Données de l'Etat Civil). Cette plate-forme permet l'échange dématérialisé des actes d'état-civil.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de désigner la Ville de Sablé/Sarthe coordonnateur du groupement
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre la Ville de Sablé/Sarthe et les communes de la Communauté de communes de Sablé/Sarthe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- de désigner la Ville de Sablé/Sarthe coordonnateur du groupement
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre la Ville de Sablé/Sarthe et les communes de la Communauté de communes de Sablé/Sarthe.

Objet : Indemnité pour le gardiennage de l'église communale

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'attribuer pour 2017 à Monsieur Alain PAGERIE, demeurant à BOUESSAY (Mayenne) 10, Rue de l'Eglise, gardien de l'église communale, une indemnité annuelle de 184€.

Mr Pagerie, ne prenant pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer la somme de 184€ correspondant à l'indemnité annuelle pour 2017 du gardiennage de l'église communale.

La somme nécessaire au paiement de cette indemnité est inscrite à l'article 6282 du Budget Principal 2017.

Objet : Bilan Cantine/garderie 2016/2017

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Le Calloch qui présente au Conseil Municipal le bilan comptable de la cantine – garderie pour l'année scolaire 2016/ 2017, laissant apparaître un déficit d'un montant de 34 164,42 €.

Le Conseil Municipal prend donc connaissance de ce bilan comptable. Mr Le Calloch présente également une analyse sur les cinq dernières années et constate que le déficit par repas a diminué. Mr Monsimert soulève le fait que le coût reste encore trop élevé, il faudrait selon lui augmenter le tarif de la cantine. Les prix de repas cantine (avec cuisine traditionnelle) dans d'autres communes vont être demandés afin de comparer le déficit par repas.

Objet : Bilan Syndicat Mixte de Restauration année 2016.

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Le Calloch afin de présenter au Conseil Municipal le bilan du syndicat Mixte de Restauration pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal prend donc connaissance de ce bilan.

Mr Monsimert informe le conseil qu'il s'est rendu le 26 juin dernier à la cantine afin d'analyser son fonctionnement, et soumet l'idée de créer une liste de personnes (parents d'élèves, retraités..) susceptible de pouvoir manger à la cantine lors d'absence d'enfants afin de limiter le gaspillage alimentaire, tout en favorisant la surveillance de la cantine. Le conseil est favorable à cette idée.

Objet : Vente Lot n°06 « Lotissement de L'Aubépine ».

Le Maire expose à ses collègues que par délibération du 14 février 2013, la fixation du prix du terrain constructible du lotissement dit « L'Aubépine » était de 46,00 € le m², Monsieur JULIOT et Madame ROBBA, demeurant à Bouessay 23 rue du colombier se portent acquéreurs de la parcelle n° 06, cadastrée section B, n°1041 d'une superficie de 728 m² pour un montant de 33 488.00 €. Cette vente sera régie par la nouvelle loi de la TVA immobilière du 11 mars 2010.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de vendre à Monsieur JULIOT et Madame ROBBA, ou à toute autre société ou personne physique s'y substituant, la parcelle de terrain cadastrée section B, n°1041 pour une contenance de 728 m² (bornage du terrain réalisé) lot n°06 du Lotissement de L'Aubépine à Bouessay au prix de 46 € le m² (référence : délibération du 14 février 2013), soit un montant de 33 488 € compris la TVA sur la marge. Cette dernière TVA s'élève à **5 318,41 €**, résultant du calcul suivant :

Prix de vente TTC	33 488.00 €
Prix d'acquisition (hors frais et hors travaux) 1 ci-dessous)	-1 577.57 €(cf
Marge (brute) TTC	31 910,43€
Marge taxable (31 910.43 €/1.20) =	26 592,02 €
TVA sur marge (26 372,86 €*20.00%) =	5 318.41€

1 – Calcul du prix d'acquisition de la surface vendue : $728 \times 2.1670 = 1 577.57 \text{ €}$

2 – Calcul du prix d'acquisition au m² : 12 280m² au prix de (25 030€+ 1 581,05€= 26 611,05€) = 2.1670 €/m².

Au taux de TVA en vigueur, la commune encaissera la somme de 33 488,00 € TTC.

La Commune de Bouessay, en sa qualité de redevable légal, reversera le montant de la taxe sur la valeur ajoutée (5 318,41 € à la direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) par le biais de la déclaration CA3.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire, ou l'adjoint délégué à signer l'acte qui serait reçu par la SCP POUJADE, notaire au 37 rue d'Erve à Sablé sur Sarthe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire, ou l'adjoint délégué à :

- Signer l'acte qui sera reçu chez la SCP POUJADE au 37 rue d'Erve à Sablé sur Sarthe.

Affaires diverses :

- Mr le Maire informe le conseil des dates du comice à Ruillé Froid-fonds les 9 et 10 septembre, le rallye vélo organisé par le BASC aura lieu le 24 septembre prochain, ainsi qu'une sortie contes le 15 septembre en collaboration avec Mme Daubias.
- Mr le Maire informe que la structure de jeux pour l'école est arrivée, elle sera mise en service après le contrôle de sécurité.
- Mme Mottier propose de préparer pour le prochain bulletin une note retraçant les frais de fonctionnement qui concerne l'école.
- Le 25/07/2017 : Visite du « Paysages de la Mayenne » pour le fleurissement de la commune. Avis plutôt positif.
- Le 17/09/17 : Exposition des producteurs locaux à Malicorne.
- Mr le Maire informe que l'employé communal technique a obtenu son concours d'agent de maîtrise.
- Ecole : Rentrée le 04/09/17, l'inspecteur viendra compter les effectifs : 79 élèves attendus.
- Mme Mottier a échangé avec Mr Duval d'MNE, sur le changement d'équipe enseignante pour la rentrée. MNE reste joignable et disponible pour aider les enseignants à poursuivre ou démarrer un nouveau projet sur le site naturel.
- Les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) seront organisés comme l'an dernier. Mr Monsimert souhaite que le conseil se prononce sur la fréquence de la semaine d'école, Mr Pinto fait procéder à un vote à mains levées : 8 sont pour la semaine de 4 jours et 3 sur la semaine à 4.5 jours (en raison d'une meilleure concentration des élèves sur les 5 matinées).
- Mr Monsimert demande des nouvelles sur la ZA des Fourneaux, Mr Pinto n'en a pas pour le moment.
- Mr Monsimert échange avec Mr Le Calloch suite à la visite et au désaccord concernant les chemins de la commune ayant eu lieu avant les vacances.
- Mr Monsimert nous informe de la présence du papillon La Pyrale du buis qui est arrivé à Bouessay. Nuisible pour les buis.
- FIN 23H45.